



Déclarations et Discours

N° 73/12

COMMENT NOTRE PARTICIPATION À L'OTAN SERT LES INTÉRÊTS DU CANADA

Allocution prononcée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, devant l'Association des parlementaires canadiens, le 17 avril 1973, à Ottawa

Au cours des dernières années, le Gouvernement a procédé à un examen approfondi de sa politique extérieure et de défense. Il ressort principalement de ces études que la politique de défense doit découler de la politique extérieure et que les deux doivent avoir pour objet de servir les intérêts canadiens. Dans un monde en rapide évolution, le Gouvernement a décidé que, tout en exécutant un programme arrêté visant à élargir et à diversifier les relations du Canada avec d'autres pays du monde, il devait aussi continuer à appuyer les organisations auxquelles nous adhérons déjà, y compris l'OTAN. Les réflexions que je vous communique ce soir ont pour objet de souligner certaines des raisons pour lesquelles nous croyons que notre participation à l'OTAN sert les intérêts du Canada.

Cependant, permettez-moi d'abord de dire un mot sur l'OTAN elle-même. C'est peut-être une erreur courante que de penser seulement à l'Europe occidentale lorsqu'on entend parler de l'OTAN. Cette dernière est beaucoup plus que cela. L'OTAN constitue le microcosme d'une association d'États qui s'échelonnent des côtes du Pacifique des États-Unis et du Canada jusqu'à la Grèce et à la Turquie en Méditerranée orientale. Elle compte parmi ses membres les plus puissants pays du monde contemporain comme le plus petit, à savoir l'Islande, qui ne possède aucune force militaire et ne compte que sur la sécurité de l'Alliance pour se protéger d'une attaque militaire.

L'engagement de s'aider mutuellement dans l'éventualité d'une attaque se trouve inscrit dans le Traité de l'Atlantique Nord qui a été signé en 1949 et dont le Canada est l'un des premiers signataires. Bien que la France ne participe plus activement à l'organisation militaire intégrée de l'OTAN, elle est demeurée membre de l'Alliance, et ses forces militaires participent aux exercices et à la planification des opérations militaires conjointes. A l'heure actuelle, nous prêtons les services de nos forces dans trois grandes régions de l'Alliance, à savoir en Europe même, dans l'Atlantique, où nos forces maritimes sont tout spécialement affectées au SACLANT dans l'éventualité d'une situation d'urgence, et en Amérique du Nord, en vertu de l'Accord du NORAD (bien que cela ne fasse pas officiellement partie du Traité de l'Atlantique Nord). Dans ces trois sphères

notre contribution est modeste dans l'ensemble, mais respectée en raison de la haute valeur et des qualités professionnelles des participants.

Ces forces fournies par tous les membres de l'OTAN, y compris la force nucléaire américaine, constituent l'élément occidental du système actuel de dissuasion réciproque équilibrée. En attendant la réalisation de progrès plus importants vers la constitution d'un gouvernement mondial ou d'un système de sécurité collective mondiale plus efficace sous l'égide des Nations Unies, l'équilibre actuel de dissuasion constitue notre meilleur moyen de sauvegarder la paix. Bref, le principal objet de l'OTAN, en matière de sécurité, est la dissuasion.

Son deuxième objet consiste à explorer toutes les voies réalistes de la détente. Au siège de l'OTAN, à Bruxelles, il existe un mécanisme hautement efficace de consultation entre les alliés sur toute une gamme de questions internationales de politique et de défense d'intérêt commun. Ce mécanisme est coiffé du Conseil de l'Atlantique Nord qui se réunit au moins deux fois l'an au niveau ministériel; cependant, le Conseil siège en permanence et peut se réunir à quelques heures d'avis pour se pencher sur les crises au fur et à mesure qu'elles surviennent. Le Canada et 14 autres nations y sont représentés au plus haut échelon, soit celui des ambassadeurs. Le Conseil est secondé par un réseau complexe de comités, y compris le Comité des conseillers économiques, le Comité des conseillers politiques et le Comité scientifique.

Outre leurs fonctions traditionnelles, ces comités doivent maintenant s'adapter aux situations nouvelles et au rythme accéléré des consultations afin d'assurer la coordination nécessaire des positions occidentales relativement aux questions à l'ordre du jour de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et des pourparlers préliminaires sur les réductions équilibrées et réciproques des forces à Helsinki et à Vienne. Les sous-comités spécialisés de l'OTAN s'inspirant des appréciations juridiques, économiques, politiques et culturelles émanant des capitales, s'emploient activement à élaborer les positions de l'OTAN sur ces questions et beaucoup d'autres qui serviront aux négociations elles-mêmes. Il faut, de toute évidence, préparer soigneusement et minutieusement ces négociations pour en assurer le succès.

L'OTAN a également amorcé un programme afin de stimuler la coopération dans d'autres secteurs de l'activité non militaire. Composée de presque tous les grands États industriels du monde, l'OTAN a réussi à promouvoir un échange de vues et d'expériences sur les problèmes environnementaux et écologiques, sous les auspices du

comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne. Vous savez sans doute que le Canada a été l'hôte de la session plénière de ce comité la semaine dernière.

On a été généralement d'accord pour dire que cette rencontre a été des plus utiles. Dans le document intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*, l'objet premier de la politique canadienne se définit comme il suit: "Le Canada doit demeurer une entité politique indépendante". Pour un pays de la taille du Canada, et compte tenu de sa situation géographique, le fait d'adhérer à l'Alliance lui assure un haut degré de sécurité à un prix relativement peu élevé en fonction des ressources consacrées à la défense. Bien que nous prations les services de nos Forces armées dans les trois secteurs de l'Alliance, la proportion de notre produit national brut que nous consacrons à la défense est considérablement moins élevée que celle de plusieurs autres membres.

En matière de défense, comme en politique, la participation aux accords de défense collective plus étendus de l'OTAN nous aide à projeter notre identité nationale. Les forces terrestres et aériennes du Canada en Europe sont maintenant réunies sous un état-major intégré et, bien qu'elles soient relativement peu nombreuses, elles se sont acquises une grande réputation d'efficacité bien méritée. Elles représentent, aux yeux des Européens, la preuve évidente de l'engagement permanent du Canada envers l'Alliance.

Le fait de participer à l'effort de défense conjoint de l'OTAN n'aliène pas la liberté de décision du Gouvernement et ne comporte aucun engagement automatique pour ce qui est des moyens d'assurer un appui réciproque. L'article V du traité de l'OTAN exige de chacun des membres "qu'ils prennent les mesures nécessaires" dans l'éventualité d'une agression dans la région visée par le traité. Il faut nous réjouir de ce que les troupes canadiennes stationnées en Europe ne puissent recevoir l'ordre de passer à l'action de la part du saceur sans que le Gouvernement canadien ne décide, en tout état de cause, de l'y autoriser. De la même façon, les forces maritimes en service dans l'Atlantique ne sont qu'en "réserve" pour affectation auprès du SACLANT en cas d'urgence. Il faut d'abord obtenir l'autorisation du Gouvernement canadien avant qu'elles se déploient.

Étant donné l'inquiétude permanente qui règne en Europe en ce qui concerne la sécurité, le fait d'y maintenir des forces canadiennes a des répercussions politiques importantes. Il est évident que les forces canadiennes en Europe ne jouent pas un rôle très important dans l'ensemble de l'équilibre stratégique. Cependant, en tant que symbole de la crédibilité de l'engagement nord-américain, leur présence demeure vitale du point de vue politique. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la République fédérale d'Allemagne,

en raison de la situation particulière de cette dernière. Les autres membres moins puissants de l'Alliance, comme les Pays-Bas et la Norvège, qui ne sont pas du tout certains des conséquences politiques ou de la pertinence de l'intégration des accords de défense entre les Européens sont plus soucieux de conserver intact l'engagement américain et canadien en Europe. Le ministre des Affaires étrangères de Norvège, en visite à Ottawa la semaine dernière, a exprimé toute la reconnaissance de son Gouvernement à l'égard de la participation canadienne à l'OTAN ainsi que des plans de contingence que nous avons élaborés en vue d'envoyer des forces supplémentaires dans ce pays à titre de renfort en cas de situation critique.

Le fait de participer à l'OTAN peut également comporter certains avantages directs pour l'industrie canadienne. Dans le programme de l'OTAN sur les services de communications par satellite, au titre duquel des sommes importantes seront engagées au cours des prochaines années, nous avons obtenu la reconnaissance de ce que les soumissions des manufacturiers canadiens, dans le cadre de tous les projets relatifs à ce programme, soient exemptes de droits et de taxes d'importation. Il a évidemment fallu engager des négociations, et il se pourrait qu'on en accepte éventuellement le principe, parce que les parties aux accords étaient des gouvernements plutôt que des organismes privés. C'est là un exemple frappant des avantages spéciaux que nous cherchons à obtenir dans le cadre de nos relations de sécurité avec l'Europe ainsi que de la nature des concessions qu'on nous a accordées. Le Canada peut compter sur bien d'autres "dividendes" dans le domaine technologique, il va sans dire, grâce à l'accès aux systèmes européens dans les domaines de l'espace et des communications.

Il convient également de mentionner les possibilités de coopération avec nos alliés européens dans le domaine de la production de défense dont on poursuit actuellement la réalisation sur plusieurs fronts. Il existe également de nombreux accords de coopération avec eux en ce qui touche l'instruction militaire, domaine, où le Canada accorde à la Grande-Bretagne et aux Pays-Bas le droit d'utiliser ses services à titre onéreux. D'autres sont actuellement l'objet de discussions. Tout cela procure au Canada les avantages économiques des régions où se trouvent certaines bases qui devraient autrement fermer leurs portes ou demeurer inactives.

La participation à l'OTAN constitue un moyen de renforcer nos relations avec les pays de l'Europe occidentale. Dans la mesure où la plupart des membres européens de l'OTAN, sinon tous, attachent une importance considérable à l'Alliance comme garantie de leur sécurité, l'appui et la participation active du Canada aux activités militaires et politiques de l'Alliance peuvent contribuer à créer une attitude

favorable à l'égard du Canada de la part de gouvernements européens particuliers. Cela peut, à son tour, influencer la position de ces mêmes gouvernements lorsque, à titre de membres de la CEE, ils doivent prendre des mesures qui touchent les intérêts du Canada. Un bon exemple de cette influence réciproque est l'initiative qu'a prise le Gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest pour souligner directement les intérêts économiques du Canada dans le communiqué émis par les chefs du gouvernement de la CEE l'année dernière. Nous avons de bonnes raisons de croire que cette mesure découle de l'importance que les Allemands continuent à attacher au maintien de la présence canadienne en Europe.

Comme vous le savez, le Canada fait un effort particulier pour établir des relations satisfaisantes avec la nouvelle Communauté économique européenne élargie. D'importants intérêts économiques canadiens sont en jeu, par suite particulièrement de l'adhésion de la Grande-Bretagne à cet organisme. Dans la mesure où nous continuons à jouer un rôle positif et constructif au sein de l'OTAN, je suis convaincu que notre participation à l'Alliance ne peut que nous aider à établir de bonnes relations de travail avec la CEE.

C'est en grande partie grâce à la force et à la solidarité de l'OTAN que, non seulement a été maintenue la paix, mais que, également, des progrès ont été réalisés jusqu'à ce jour sur les questions en litige entre l'Est et l'Ouest. Le Gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest a reconnu que sa politique d'ouverture à l'Est n'aurait pas pu réussir sans l'appui de ses alliés. La voie qui a mené à l'ouverture des négociations à Helsinki lors de la CCSE, et à Vienne, sur la RERF, a exigé un effort diplomatique prodigieux de la part de tous les intéressés ainsi que des consultations minutieuses et prudentes au sein de l'OTAN. Il existe en Europe la conviction profonde, que nous partageons d'ailleurs, selon laquelle la solidarité de l'OTAN devra se maintenir pendant toutes les négociations qui ont déjà été amorcées.

Notre adhésion à l'OTAN constitue notre carte d'admission aux consultations et aux tables de négociations de l'Alliance. Ce fait est particulièrement important au moment où le Canada participe directement à deux rondes de négociations distinctes, mais liées entre elles, qui annoncent une nouvelle étape dans la réduction des tensions et l'assurance de la sécurité en Europe et dans le monde. Les premières sont les pourparlers préliminaires multiples en Europe qui sont en cours à Helsinki depuis le mois de novembre de l'année dernière et auxquels participent quelque 35 pays. Les intérêts du Canada tiennent étroitement aux articles à l'ordre du jour de la CCSE, et il convient de signaler tout particulièrement les questions économiques et de liberté de déplacement pour illustrer toute la

gamme et l'importance des questions de la CCSE pour ce qui est des objectifs de la politique intérieure et extérieure du Canada.

La seconde série de négociations auxquelles nous participons directement sont les pourparlers préliminaires sur les réductions équilibrées et réciproques des forces qui se poursuivent à Vienne depuis la fin de janvier. Les principaux participants à ces négociations sont les pays de l'OTAN et du pacte de Varsovie qui maintiennent des forces en Europe centrale. Nous prévoyons que ces négociations seront difficiles mais il nous semble qu'il serait illusoire d'espérer que la détente suive les négociations de la CCSE si des mesures parallèles ne sont pas prises pour réduire les tensions auxquelles donne lieu l'affrontement actuel des forces en Europe centrale.

C'est pourquoi nous considérons la CCSE et les RERS comme des rondes de négociations parallèles qui, nous l'espérons, permettront de réaliser de nouveaux progrès en ce qui concerne la détente entre l'Est et l'Ouest. Il va sans dire qu'elles présentent une occasion inespérée de coopération entre le Canada et les pays d'Europe et, en particulier, avec nos collègues membres de l'OTAN où les consultations sur la position occidentale au cours de ces négociations vont bon train.

Le Canada est décidé à maintenir et à renforcer ses liens traditionnels avec les pays de l'Europe occidentale. Cette politique servira les intérêts canadiens non seulement en raison des avantages directs à escompter de relations bilatérales améliorées avec des pays particuliers, mais aussi parce que cela contribuera à souligner notre identité distincte et à faire échec, en quelque sorte, à l'influence prépondérante des États-Unis.

L'OTAN constitue un lieu de rencontre unique par son Conseil où, presque tous les jours, le Canada a l'occasion de s'exprimer en tant que pays sur des questions politiques vitales pour les membres européens et pour les États-Unis. Par notre participation au Conseil et aux comités de l'OTAN, nous nous sommes fréquemment retrouvés aux côtés des Européens sur des questions où les points de vues et les intérêts des superpuissances peuvent s'opposer à ceux des membres de petite et moyenne taille de l'Alliance. Nous ne manquons pas d'occasions pour exprimer le point de vue distinct du Canada, que ce soit au Conseil, au niveau des ambassadeurs, ou à l'occasion des séances ministérielles.